MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS CEDEX 01

FICHE D'HONORAIRES

Examen médical demandé par le ministère de la Culture et de la Communication pour un éventuel aménagement des épreuves du concours/ de l'examen professionnel pour le candidat

Nom et prénom de l'agent	Date et intitulé du concours/ de l'examen professionnel

Partie à compléter par le médecin (le médecin applique les tarifs conventionnels d'honoraires fixés en application du code de la sécurité sociale (cf. arrêté du 28 août 1998)).

Honoraires dus au médecin agréé

N° de Siret														

(14 chiffres)

Nom et prénom du patient	Date de l'examen	Montant des honoraires

TOTAL :

Arrêté le présent état à la somme de : .....€

(en toutes lettres) : .....€

Modalités de règlement (virement postal, bancaire, n° et intitulé de compte) : **(LORS DE LA PREMIÈRE DEMANDE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)**

(Date, signature)

Tampon du médecin agréé

(NB : le médecin agréé doit impérativement retourner cette fiche au bureau de l'action sociale et de la prévention - A l'attention de Mme Isabelle CAMILE – 182 rue Saint-Honoré - 75033 PARIS CEDEX 01)